

CONSEIL MUNICIPAL
COMPTE RENDU DU 30 JANVIER 2009 – 18 H 00

Absents excusés : Mmes Edith CLOSSET et Evelyne PICHON –
MM. Michel MASSON (pouvoir à Bernard Regard et Stéphane NIVEAU (pouvoir à
Véronique Bouvret).

Secrétaire de Séance : Thomas MONNIER-BENOIT

Aucune observation n'étant formulée, le compte rendu de la dernière séance est approuvé à l'unanimité.

A la demande de M. le Maire, le Conseil Municipal accepte de rattacher trois sujets à l'ordre du jour :

- 1) Subvention crèche ;
- 2) Délégation du marché BONGLET (lot 9) pour la construction du Pôle Petite Enfance ;
- 3) Déclassement « allée de la Buchaille » -

L'ordre du jour est abordé :

1) Désignation représentant de la Défense

A la demande des services de l'Etat, il convient de désigner un membre du Conseil Municipal pour représenter la Commune en cas de catastrophe telle que incendie, tempête, de manière à faire le relais avec l'Etat par exemple en cas de déclenchement du plan ORSEC pour assurer la défense civile des biens et des personnes.

Philippe SCHIAVI, délégué du SICTOM mais déchargé très récemment de cette tâche puisque la Communauté de Communauté a repris la compétence « Ordures ménagères » et que désormais Bernard REGARD représentera la Commune auprès du SICTOM, accepte la mission de représentant de la défense.

2) Marché de déneigement DELORME – Avenant n° 1

Un marché a été signé avec Monsieur Michel DELORME en date du 30 octobre 2008, pour la période du 01/11/2008 au 30/04/2013, pour assurer le déneigement des voiries communales à l'étrave sur le secteur « du bas » de la Commune.

Depuis Michel DELORME s'est équipé d'une turbine à neige et demande de pouvoir effectuer des travaux de fraisage pour la Commune.

Le Conseil accepte de lui confier le travail à la turbine sur le secteur qui lui est confié dans le marché. Il devra obtenir l'accord de la Mairie avant d'exécuter ce travail.

En cas de surcharge ou d'impossibilité d'exécution de la part des agents communaux, il pourra intervenir aussi sur d'autres voiries ou places communales à la demande de la Mairie.

Le Conseil autorise le Maire à établir et à signer un avenant en ce sens, le tarif appliqué sera identique au tarif appliqué par la Commune aux privés (110 €/heure).

3) Modification du Plan Local d'Urbanisme

Le P.L.U. a été approuvé le 19 mai 2006. Pour une meilleure interprétation du règlement concernant les zones UA (article UA7) et Ns (article Ns2), une modification a été décidée par le Conseil Municipal en date du 3 août 2007. L'enquête publique s'est déroulée du 18 août au

17 septembre 2008, sans observation particulière de la population. Après avoir pris connaissance des conclusions du Commissaire Enquêteur, le conseil municipal maintient la modification du Plan Local d'Urbanisme proposée à l'enquête publique.

4) Aménagement rue Abbé Barthelet

Lors de la dernière séance, le Conseil avait décidé d'envisager l'aménagement de cette rue avec l'option de ne pas conserver le bâtiment « ancienne mairie ». Les études se sont poursuivies dans ce sens et un nouvel avant-projet est soumis au Conseil.

La rue Abbé Barthelet deviendra piétonne à certains moments de la journée, notamment lorsque les enfants arrivent ou sortent de l'école. Une étude est en cours pour envisager éventuellement un dégivrage du trottoir situé à droite de la rue en montant.

Des travaux sont prévus aussi pour aménager le parvis de l'église et l'aménagement d'un parking et d'une rampe pour handicapé pour accès à l'église.

Un avis négatif a été émis par le Conseil pour les places de parking prévues en bas de la rue. Il sera demandé à Jura habitat (CAL) de retravailler sur la problématique « parkings et emplacements dépose-minute » des enfants.

5) Subvention crèche

Tous les ans, la Commune vote une subvention d'environ 36 000 euros à l'association des petits randonneurs pour assurer le fonctionnement de la crèche. La Commune reçoit dans le courant de l'année un remboursement de la Caisse d'Allocations Familiales, en fonction du bilan établi par l'association.

Bien que les subventions pour l'année 2009 ne soit pas encore attribuées, le Conseil accepte de verser une avance de 30 000 euros à l'association des petits randonneurs pour lui permettre de payer les salaires et les charges du début d'année.

6) Marché de travaux PPE - Entreprise BONGLET

Dans le cadre de la réalisation du Pôle Petite Enfance, l'entreprise BONGLET, titulaire du lot n° 9 « faux-plafonds » souhaite, principalement pour des raisons de délais, sous-traiter une partie de son marché qu'elle a signé avec la Commune à l'entreprise SAS MALENFER, pour un montant de 8 718.84 euros.

Afin de ne pas retarder davantage le chantier, le Conseil accepte la sous-traitance proposée.

7) Cession « allée de la Buchaille »

Dans sa séance du 13 décembre 2008, le Conseil a accepté de céder la voirie « allée de la Buchaille » à M. GRUET, propriétaire du camping des 3 oiseaux et décidé de mettre en place l'enquête publique nécessaire au déclassement de la voirie communale. Une rectification doit être apportée au dossier puisqu'il s'agit de retirer un chemin rural du domaine privé de la commune et non du domaine public comme annoncé antérieurement.

8) Questions diverses

- ***desserte forestière des Prés Martin :***

M. le Maire présente un projet concernant une desserte envisagée pour organiser au mieux l'exploitation de la forêt sur le secteur du Mont-fier et du Pellas, sur les communes de Prémanon et de Longchaumois (110 ha sont concernés pour Prémanon). Pour la réalisation des travaux, une ASA est constituée qui a la possibilité de mobiliser des subventions. Une participation financière de la commune est sollicitée. Le dossier est mis à la disposition des membres du Conseil et une décision sera prise lors de la prochaine séance.

- ***Installation du réseau TNT :***

Le Comité Supérieur Audiovisuel (CSA) a lancé un appel d'offres pour choisir un opérateur susceptible de diffuser la Télévision Numérique Terrestre sur le territoire de la station des ROUSSES. Pour ce faire le site des Tuffes semble adapter pour assurer la diffusion.

Le Maire rappelle que 2 pylônes sont déjà installés en haut des TUFFES et qu'un bail est établi entre TDF et les communes de Prémanon/Longchaumois, propriétaires indivis du terrain.

La Mairie a été contactée par l'opérateur ITAS TIM qui souhaiterait installer un 3^{ème} Pylône s'il était attributaire du marché pour la TNT.

Le Conseil accepte le principe de donner une suite favorable à l'installation de la TNT.

Il accepte le principe d'établir un bail avec ITAS sous réserve :

- * que la société ITAS obtienne l'accord de la commune de LONGCHAUMOIS,
- * de ne construire un troisième pylône que lorsque toutes les solutions techniques permettant l'installation de parabole émettrice par ITAS sur un des deux pylônes existants auront été exploitées et qu'une réelle impossibilité ait été prouvée.

Le Conseil précise également que le bail ne sera établi que si et seulement si la société ITAS remportait l'appel d'offres.

- ***Présentation des structures intercommunales :***

Fanny CONRY présente les 3 structures qui lient les 4 communes de la Station des Rousses-Haut Jura, à savoir :

- ** la Communauté de Communes de la station des Rousses Haut Jura
- ** le Syndicat Mixte de Développement Touristique
- ** la SAEM Sogestar ;

Elle apporte une précision quant à la maison médicale dont la réalisation est relancée et qui devrait être opérationnelle fin 2009.

- Bernard REGARD fait un point sur le Syndicat Mixte du Canton de Morez et sur l'avancement des dossiers administratifs concernant la réalisation ou l'extension des stations d'épuration. Celle de Prémanon sera réalisée par l'association « France Assainissement / Baroni ». Le permis de construire devrait être déposé prochainement. M. le Maire évoque également les études traitant du devenir des boues de la station d'épuration.

Pour ces affaires, les dossiers son consultables en Mairie, salle des Conseillers.

La séance est levée à 21 h 30.